

LE CONTRÔLE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE  
ET DE LA RADIOPROTECTION DANS LES RÉGIONS  
PAYS DE LA LOIRE ET BRETAGNE



ASSURER  
UN CONTRÔLE  
DU NUCLÉAIRE  
PERFORMANT,  
IMPARTIAL,  
LÉGITIME  
ET CREDIBLE,  
RECONNU PAR  
LES CITOYENS ET  
QUI CONSTITUE  
UNE REFERENCE  
INTERNATIONALE.



# LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE

## LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE DANS LES RÉGIONS PAYS DE LA LOIRE ET BRETAGNE

- L'installation de Pouzauges (Vendée), exploitée par la société Ionisos, est un irradiateur industriel mis en service en 1989 ;
- L'installation de Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), exploitée par la société Ionisos, est un irradiateur industriel mis en service en 1992. Ces irradiateurs industriels utilisent les rayonnements de sources radioactives pour la stérilisation de dispositifs médicaux (et dans une moindre mesure des denrées alimentaires) ou le traitement de matières plastiques afin d'améliorer leurs caractéristiques mécaniques ;
- La centrale nucléaire EDF de Brennilis (Finistère), sur le site des Monts d'Arrée, a été mise à l'arrêt en 1985. Elle est en cours de démantèlement. Le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection de cette centrale est assuré par la division de Caen de l'ASN.

## LES MISSIONS DE CONTRÔLE

### LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

La division de l'ASN de Nantes contrôle l'application de la réglementation relative à la sûreté nucléaire et à la radioprotection dans les installations d'ionisation de Pouzauges et de Sablé-sur-Sarthe.

### L'INSPECTION DES INSTALLATIONS

Les inspecteurs de la division de Nantes s'assurent que l'exploitant met en oeuvre les dispositions nécessaires à la sûreté de son installation et à la protection des personnes et de l'environnement. A l'issue de chaque inspection, l'ASN adresse à l'exploitant une "lettre de suite" qui rappelle les écarts relevés lors de l'inspection et formalise ses demandes. Les lettres de suite sont consultables sur le site Internet [www.asn.fr](http://www.asn.fr).

### LE SUIVI DES ÉVÉNEMENTS DÉCLARÉS

L'exploitant est tenu de déclarer à la division de Nantes les événements susceptibles d'avoir un impact sur la sûreté, la radioprotection ou l'environnement. La division contrôle la qualité de l'analyse de ces événements ainsi que la pertinence des mesures correctives proposées par l'exploitant. Les événements classés au niveau 1 ou plus sur l'échelle INES font l'objet d'une information publiée sur le site Internet [www.asn.fr](http://www.asn.fr).

### LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les installations d'ionisation produisent des déchets, radioactifs ou non. La division de Nantes s'assure que l'exploitant met en place une gestion sûre et rigoureuse des déchets générés par ses installations.

# LE CONTRÔLE DU NUCLÉAIRE DE PROXIMITÉ

Le nucléaire de proximité désigne l'ensemble des installations ou activités utilisant des rayonnements ionisants dans les secteurs médical, industriel et de la recherche.

Les applications y sont multiples : médecine nucléaire, radiothérapie, curiethérapie, radiologie, gammagraphie, gammadensimétrie, etc.

## RÉPARTITION DES INSTALLATIONS UTILISANT DES RAYONNEMENTS IONISANTS DANS LES RÉGIONS PAYS DE LA LOIRE ET BRETAGNE (CHIFFRES 2010)

### Domaine médical

Services de radiothérapie	15
Services de curiethérapie	9
Services de médecine nucléaire	18
Appareils de scanographie	90
Appareils de radiodiagnostic médical	1 500
Appareils de radiodiagnostic dentaire	4 000
Appareils de radiodiagnostic vétérinaire	600

### Domaine industriel et de recherche

Installations de radiologie industrielle	40
Laboratoires utilisant des sources non scellées	76
Autres équipements industriels et de recherche	750

Les régions Pays de la Loire et Bretagne comptent deux centres régionaux de lutte contre le cancer : le centre Eugène Marquis et l'Institut de cancérologie de l'Ouest (issu de la fusion des centres Paul Papin d'Angers et René Gauducheau de Nantes).

Les principales activités de recherche utilisant des sources radioactives sont, pour leur part, concentrées autour de Rennes.

## MISSIONS DE CONTRÔLE

### LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

La division de Nantes de l'ASN s'assure que les dispositions réglementaires relatives à la radioprotection prévues par les codes de la santé publique et du travail sont respectées par l'utilisateur ou le détenteur de sources de rayonnements ionisants. Ces dispositions s'appliquent dès la fabrication des sources jusqu'à leur élimination finale.

### L'INSPECTION DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS

Les inspecteurs de la division de Nantes réalisent des contrôles chez les différents utilisateurs de rayonnements ionisants des régions Pays de la Loire et Bretagne (hôpitaux, centres de radiothérapie, industries, laboratoires de recherche,...). Ces inspections visent à contrôler l'application de la réglementation en matière de radioprotection et à en relever les écarts éventuels.



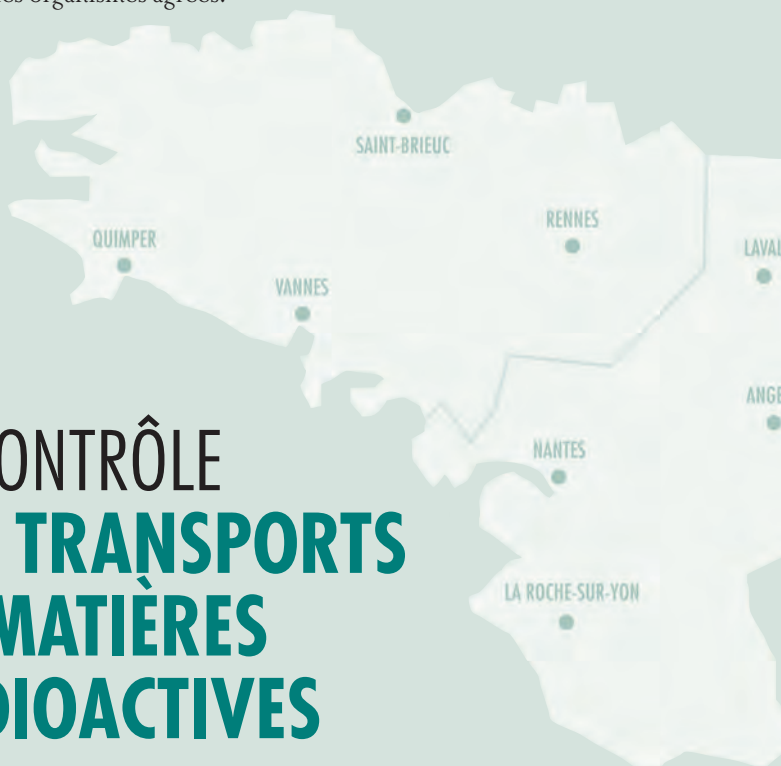


## LES AUTORISATIONS DE DÉTENTION

L'ASN accorde les autorisations de détention et d'utilisation de sources radioactives ou d'appareils émettant des rayonnements ionisants. La division de Nantes instruit les demandes d'autorisation déposées par les utilisateurs.

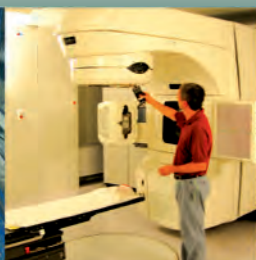
## LE CONTRÔLE DES ORGANISMES AGRÉÉS

Les utilisateurs ou détenteurs d'appareils émettant des rayonnements ionisants sont tenus de soumettre périodiquement leurs installations au contrôle d'un organisme agréé. La division de Nantes participe à l'instruction des demandes d'agrément des organismes implantés dans les régions Pays de la Loire et Bretagne. Elle exerce, par ailleurs, un contrôle de second niveau sur les organismes agréés.



# LE CONTRÔLE DES TRANSPORTS DE MATIÈRES RADIOACTIVES

La division de Nantes contrôle, notamment par des inspections, la sûreté du transport des matières radioactives et fissiles à usage civil dans les régions Pays de la Loire et Bretagne. Elle s'assure du respect de la réglementation en vigueur.





# LE CONTRÔLE DES ANCIENNES MINES D'URANIUM

La division de Nantes collabore à l'examen, par les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire et de Bretagne, des dispositions prises par l'exploitant pour limiter l'impact radiologique des anciennes mines d'uranium de ces deux régions. La division réalise des inspections, participe à l'examen des études menées dans ce domaine par l'exploitant et propose, le cas échéant, des mesures visant à réduire l'exposition des populations concernées. Elle effectue également des prélèvements inopinés autour des anciens sites miniers.



## LES SITUATIONS D'URGENCE RADIOLOGIQUE

En situation d'urgence radiologique, les pouvoirs publics mettent en place une organisation de crise aux niveaux national et local.

La division de Nantes participe au système d'alerte et à l'organisation déployée par l'ASN. A ce titre et en concertation avec l'échelon central de l'ASN, elle s'assure du bien fondé des dispositions prises par l'exploitant, conseille le Préfet sur les mesures à prendre au titre de la sécurité civile et contribue à l'information des médias et du public.

La division de Nantes prend part aux exercices de crise périodiques permettant de tester la gestion des situations d'urgence radiologique.



# L'INFORMATION DU PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS

Le site Internet [www.asn.fr](http://www.asn.fr) constitue le moyen privilégié, pour la division de Nantes, d'informer le public et les parties prenantes (associations de protection de l'environnement, médias...) de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection dans les régions Pays de la Loire et Bretagne et de son activité.

La division contribue également à l'information des professionnels en participant à des sessions de formation et à des congrès au cours desquels elle présente notamment les évolutions réglementaires en matière de protection contre les rayonnements ionisants.

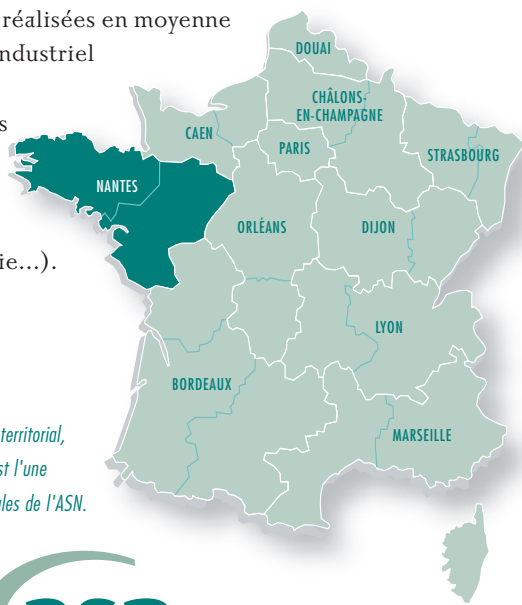
La division de Nantes entretient des relations suivies avec la presse locale et lui présente chaque année le bilan de la sûreté nucléaire et de la radioprotection dans les régions Pays de la Loire et Bretagne.

La division de Nantes participe enfin aux réunions des instances de concertation et d'information créées autour des anciens sites miniers d'uranium et autour des installations d'ionisation.

## LA DIVISION DE NANTES EN CHIFFRES

- 11 agents dont 9 inspecteurs intervenant dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection,
- 10 inspections réalisées en moyenne chaque année dans les installations nucléaires Ionisos de Pouzauges et de Sablé ainsi que dans les transports de matières radioactives,
- 120 inspections annuelles réalisées en moyenne dans les secteurs médical, industriel et de la recherche,
- 250 autorisations annuelles instruites en moyenne dont une trentaine dans le secteur médical (radiothérapie, scanographie...).

*Placée sous l'autorité d'un délégué territorial, la division de Nantes est l'une des 11 divisions territoriales de l'ASN.*



2, rue Alfred Kastler • La Chantrerie • BP 30723 • 44307 Nantes cedex 3  
Téléphone 02 51 85 86 55 • Fax 02 51 85 86 37